
SESSION DE HONG KONG DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Hong Kong (Chine), 12 et 15 décembre 2005

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Point 3b) de l'ordre du jour provisoire

COHERENCE ENTRE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET D'AUTRES DEFIS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Document de discussion présenté par M. Helmuth Markov (Parlement européen)

1. Ce document a été rédigé par un membre individuel du Parlement européen dans le but de susciter un débat en soulevant des questions et fournissant une perspective éloignée du consensus habituel. L'avis du Parlement européen sur l'agenda de Doha pour le développement est exposé dans son rapport sur «l'évaluation du cycle de Doha à la suite de l'accord de l'OMC du 1^{er} août 2004» (A6-95/2005) et sa résolution sur [la conférence ministérielle de Hong Kong] adoptée le [XX novembre 2005].

Introduction

2. Ce document part du principe – reconnu dans le préambule de l'accord de Marrakech – que le commerce n'est pas une fin en soi. Si le commerce peut apporter une contribution importante au bien-être de l'être humain, la mise en place d'un système d'échanges multilatéraux fondé sur des règles est essentielle. C'est à l'aune de la concrétisation des droits reconnus par les constitutions nationales et les instruments internationaux, au rang desquels figurent l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'éducation, l'emploi, la santé, le développement durable, la cohésion sociale et la promotion de l'environnement, plutôt que de celle de chiffres tels que le volume des échanges, qu'il convient d'évaluer l'OMC dans son ensemble et les différents accords commerciaux, multilatéraux ou bilatéraux, conclus.

3. Les repères de développement acceptés dans le cadre des Nations unies, tels que les objectifs du Millénaire, ne constituent qu'une part tenue de ces obligations générales nationales et internationales. S'il ne fait aucun doute que, dans les conditions appropriées, le commerce international peut contribuer au développement, il est tout aussi clair que, faute d'une réglementation adéquate, il peut avoir des effets désastreux et même submerger les marchés et éliminer les producteurs locaux. C'est pourquoi la réglementation du commerce mondial est une condition de l'existence d'un système commercial stable et équitable. Les règles internationales du commerce devraient viser à favoriser le développement social et économique des pays.

4. Aujourd'hui, les pays développés et en développement sont confrontés à des problèmes et défis qu'on imaginait même pas à l'époque de la signature des accords de Marrakech: des changements climatiques aux conséquences nuisibles, même pour la nation la plus puissante du monde; la disparition accélérée des petits agriculteurs, des artisans-pêcheurs et d'autres emplois essentiels pour le développement durable et la sécurité alimentaire; désertification; famine; manque d'accès à des services de base tels que l'éducation, ou la fourniture d'eau et d'électricité. Dans la plupart des cas, les femmes sont les premières victimes de ces effets.

5. Dans le domaine de la politique commerciale, il est frappant de constater que, depuis quelque temps, certains des avocats les plus fervents de la libéralisation se plaignent désormais de ce qu'on ne peut concurrencer les producteurs textiles chinois. À cet égard, il importe d'admettre que, si le secteur textile atteste de caractéristiques spécifiques, il n'est cependant pas unique en son genre et on peut

supposer que nombre d'autres secteurs seront confrontés aux mêmes défis, faute d'une volonté d'abandonner l'approche qui traite la libéralisation et l'augmentation des échanges comme des fins en soi.

6. Il faudrait également tenir compte des avantages tirés par les sociétés multinationales de l'ouverture des marchés convenue dans le cadre de l'Uruguay Round. Un système commercial équilibré et équitable exigerait toutefois que de tels avantages s'accompagnent de responsabilités correspondantes revêtant la forme de règles, en lieu et place des obligations générales prévues dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.

7. Mais ce n'est là qu'une part infime de la question. Il est nécessaire de créer un meilleur rapport des forces entre l'OMC et les autres organisations et conventions internationales, notamment l'OIT et les accords environnementaux multilatéraux, ainsi que des obligations en matière de développement et de respect des droits de l'homme, notamment des conventions sur les droits de l'enfant et de la femme. Un pas important serait également d'améliorer le rôle que les parlements nationaux peuvent jouer dans l'expression des sentiments de la population lors de forums internationaux comme l'OMC. Pour que cela fonctionne correctement, les gouvernements nationaux doivent prendre la responsabilité de fournir des informations détaillées à leurs parlements concernant leurs obligations vis-à-vis de l'OMC.

La libéralisation des services a-t-elle apporté les avantages promis?

8. Aujourd'hui, de nombreux économistes et institutions parmi les plus en vue voient dans l'État un outil des plus nécessaires pour résoudre les grands défis auxquels sont confrontées nos sociétés. D'aucuns avaient souvent prétendu que nous tirerions de nombreux avantages de la libéralisation des services. Or, de nombreuses expériences montrent qu'en réalité, rien ne prouve que la libéralisation offre à la population un accès meilleur et moins cher à des services essentiels tels que, par exemple, la fourniture d'eau ou d'énergie. Dans le Nord comme dans le Sud, l'opinion publique s'inquiète de la privatisation des services de base. Au-delà des questions d'accès, l'obligation qu'ont les entreprises privées de dégager des profits immédiats a entraîné un sous-investissement. Par ailleurs, la plupart des spécialistes et des organisations qui œuvrent à la lutte contre les grandes épidémies font valoir qu'il est impossible de vaincre ces dernières en l'absence de services de santé publique bien organisés et d'un réseau de distribution d'eau saine.

9. Les pays industrialisés ont tous fondé leur développement sur des services publics forts et des investissements publics importants. Les pays en développement devraient pouvoir bénéficier de la même opportunité.

10. Un régime global des échanges doit tenir dûment compte de la responsabilité qui incombe aux gouvernements de respecter les droits de leurs concitoyens. L'accessibilité des services d'intérêt général revêt notamment une importance à ce point cruciale pour le bien-être de la population mondiale qu'elle ne peut être abandonnée au flux et reflux des forces du marché. Ne fournir une eau pure, un enseignement ou des services de santé qu'à ceux qui peuvent prendre leur place dans un marché reviendrait à condamner à mort tous ceux qui ne le peuvent pas.

11. Ici, l'importance capitale de services de qualité devrait être soulignée dans le développement du commerce international, et particulièrement des transports, des télécommunications et des services financiers. Seuls 48 des 148 membres ont soumis des offres préliminaires. La Commission a déjà soumis des demandes à 103 pays de l'OMC visant à obtenir un accès accru à leurs marchés des services, mais le Parlement européen a toujours exprimé son inquiétude envers la libéralisation des secteurs liés aux besoins de base de la population comme l'approvisionnement en eau, la santé et l'éducation, ainsi que le secteur audiovisuel.

Les droits de propriété intellectuelle: aide ou entrave au développement?

12. Bien qu'ait été bienvenu l'accord conclu en 2003, en prélude à la dernière conférence ministérielle de l'OMC, afin de faciliter l'importation par les pays pauvres de médicaments génériques

meilleur marché en recourant à des licences obligatoires, cet accord constitue une solution compliquée et trop limitée aux problèmes traités. On pourrait sauver une bonne part des cinq millions de personnes qui meurent chaque année du SIDA, de la malaria ou de la tuberculose en rendant accessibles les médicaments existants pour le traitement de ces trois épidémies majeures.

13. Beaucoup avaient espéré que le libre-échange et la concurrence permettraient de réduire les coûts et de stimuler la recherche. Si les coûts ont été réduits dans certains cas, la réalité est que les entreprises ont concentré leurs recherches sur les maladies qui frappent les pays riches et abandonné leurs travaux sur les épidémies qui affectent les pauvres. L'évolution des épidémies nécessite une action publique importante. L'accord du 30 août 2003 s'est avéré insuffisant pour répondre à cette crise majeure. La refonte des articles 30 et 31 de l'accord ADPIC, comme l'ont promis les pays industrialisés à Doha, est plus urgente que jamais.

14. Par ailleurs, la refonte de l'accord ADPIC devrait s'atteler à résoudre deux autres problèmes urgents pour la sphère publique: l'accès des fermiers aux semences traditionnelles, qui est essentiel pour la sécurité alimentaire, mais menacé par les brevets et les OGM; et l'accélération du transfert de technologies à destination des pays en développement.

Politique commerciale agricole: accorder la priorité à la lutte contre la faim et à la pérennité de l'activité des petits agriculteurs

15. L'agriculture demeure l'activité la plus importante pour assurer la survie de la majorité des pauvres de la planète. Alors que 62 % de la population mondiale est constituée d'agriculteurs, l'actuel accord sur l'agriculture de l'OMC ne profite pas à cette population, mais sert les intérêts des grandes entreprises du secteur. Pour les petits agriculteurs du Nord et du Sud, l'exportation n'est pas toujours la priorité.

16. Du point de vue de la politique publique, il faudrait accorder la priorité au concept de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit qu'ont les nations à définir leurs politiques alimentaires et agricoles et à mettre en place les mesures qui s'imposent pour atteindre leurs objectifs, y compris en ce qui concerne la protection de l'environnement pour les générations futures. Les négociations sur le commerce agricole devraient prévoir la possibilité d'introduire un «volet développement» pour les pays les moins développés dans les négociations sur l'agriculture, afin qu'ils puissent s'occuper de la sécurité alimentaire et de l'emploi rural, qui constituent des questions essentielles s'agissant d'éradiquer la pauvreté.

17. Les pays industrialisés doivent accélérer la suppression des subsides à l'exportation et des subsides internes injustifiés. Les pays pauvres ne devraient pas être obligés de fournir un accès accru à leur agriculture tant que cette réforme n'est pas terminée et que les pays développés ne cessent pas d'exporter à des prix inférieurs aux coûts de production. L'accord actuel n'aborde pas de manière adéquate les inquiétudes des pays les plus pauvres (le G90), qui sont handicapés par les contraintes chroniques de l'offre, les empêchant de profiter des opportunités d'exportation, et les rendant vulnérables aux pertes résultant de la concurrence accrue sur leurs marchés domestiques, étant donné que la plupart des bénéficiaires des marchés agricoles moins faussés par la concurrence reviendront à des pays en développement moyens ou grands (le G20).

18. Une part de la solution réside dans des exportations moins nombreuses, mais mieux rémunérées. Malheureusement, les cours des matières premières ont chuté au détriment des producteurs. Le système commercial international devrait donc s'atteler à la création de mécanismes internationaux nouveaux et à la promotion d'accords entre producteurs et consommateurs, afin de stabiliser les prix des matières premières et de parvenir à un meilleur équilibre entre les bénéficiaires des producteurs, des entreprises internationales et des détaillants.

19. Dans le même temps, le système commercial international devrait permettre aux différents pays de poser des choix qui leur soient propres sur des questions telles que les normes de sécurité alimentaire, la tolérance des organismes génétiquement modifiés et les politiques de promotion du bien-

être animal. Le mouvement en faveur du commerce équitable peut jouer un rôle important à cet égard, en assurant la promotion de produits que recherchent les consommateurs et qui garantissent un niveau de revenu plus élevé et plus stable pour les petits agriculteurs.

Le développement exige que chaque pays puisse décider quand ouvrir un secteur à la concurrence

20. D'un point de vue global, il n'est pas question que les besoins du commerce international soient recentrés pour le rendre plus équitable en termes économiques et sociaux. La légitimité et la crédibilité de l'OMC dépendent incontestablement de la mesure dans laquelle tous ses membres et la société civile estiment tirer des bénéfices découlant du commerce international et de la manière dont les objectifs de la déclaration du Millénaire des Nations unies seront liés au cycle du développement.

21. Aucun pays industrialisé n'a pu entamer le développement de son activité économique dans un marché ouvert. Et la croissance récente de l'Inde, de la Corée et de la Chine a été possible parce que ces pays ont contrôlé l'ouverture de leurs marchés et maintenu en place un large éventail d'instruments politiques.

22. Dès lors, toute conditionnalité ou pression exercée par les pays industrialisés sur les pays en développement, afin d'amener ces derniers à ouvrir leur marché et à libéraliser leur économie, doit être mise en question. Parallèlement, il faudrait insister davantage sur les mesures visant à promouvoir la production au niveau des marchés locaux et régionaux, notamment pour ce qui est des biens industriels et même si cela implique un relâchement de certaines règles de l'OMC. Par exemple, l'article XXIV du GATT devrait être réformé, afin de prolonger les périodes de transition accordées aux pays en développement pour respecter leurs engagements conformément aux accords régionaux.

23. De plus, l'OMC devrait mobiliser toute son expérience et son savoir-faire en vue d'appuyer des initiatives commerciales Sud-Sud, telles que l'accord relatif au système global de préférences commerciales, sans exiger des pays en développement des concessions réciproques en faveur des opérateurs.

Protection de l'environnement: une valeur essentielle

24. Comme l'ont reconnu les auteurs de l'accord de Marrakech, les relations commerciales devraient être menées en vue d'accroître le niveau de vie tout en permettant une utilisation optimale des ressources de la planète, conformément à l'objectif de développement durable. En d'autres termes, la sauvegarde de l'environnement est un objectif politique pas moins légitime que la promotion de la croissance économique. Néanmoins, dès lors que les accords de l'OMC sont négociés par des spécialistes des questions commerciales, la tendance est d'inscrire une référence générale à l'environnement dans le préambule du texte, sans que n'en découle la moindre suite dans la substance des accords.

25. Dès lors qu'un accord collectif est intervenu en faveur de normes multilatérales, celles-ci ne devraient pas être mises à mal par les accords ou la jurisprudence de l'OMC. Il est donc urgent de clarifier la relation entre accords environnementaux multilatéraux et OMC.

La démocratie exige la transparence au sein de l'OMC et une meilleure hiérarchie des normes internationales

26. Bien que l'OMC ait de plus en plus conscience de la nécessité d'une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence, nombre de décisions continuent, dans la pratique, d'être prises par des petits groupes de pays, sans que n'y soient pleinement impliqués tous les membres de l'OMC, et encore moins la société civile. Dès lors que les accords et les arbitrages de l'OMC peuvent avoir de très profondes répercussions sur la législation nationale, il est indispensable d'accroître fortement la transparence de l'organisation, afin qu'elle soit mieux acceptée du grand public. Il conviendrait notamment d'impliquer les agences internationales appropriées spécialisées dans les procédures de règlement de différends.

27. Il faudrait en outre que les normes de l'OIT, qui se veulent le reflet de droits aussi fondamentaux que l'interdiction du travail forcé, le droit à adhérer à un syndicat indépendant et à conduire des négociations collectives, ainsi que les normes de l'OMS en matière de santé, soient considérées comme faisant partie de l'agenda de l'OMC et pèsent de tout leur poids sur les cas de règlement de différends par l'OMC.

Conclusion

28. Nous avons déjà relevé la nécessité de réexaminer un certain nombre d'accords OMC existants et d'examiner le lien entre lesdits accords et les droits garantis par les constitutions, les conventions internationales et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En fait, cette approche devrait être généralisée, pour juger des implications de chacun des accords de l'OMC sur le développement humain. Ces évaluations devraient être menées dans le cadre d'un programme de recherche indépendant et crédible, mis en place avec l'accord de tous les membres de l'OMC, et dont les conclusions influenceraient la conduite des négociations à suivre.